

## Assemblée fédérale.

---

Les conseils législatifs de la Confédération se sont réunis le 11 mars 1918, à 5 heures du soir, pour la suite de la session d'hiver ordinaire.

S'est présenté comme nouveau membre du Conseil national.

M. Otto Tschamper, de Strengelbach (Argovie).

Au Conseil national, M. Calame, président, a ouvert la session par l'éloge suivant :

Le 29 janvier dernier, M. Charles Wuilleret, député de Fribourg au Conseil national, assistait, à Berne, à une séance du conseil d'administration des chemins de fer fédéraux; et ses collègues ne se figuraient point que ce dût être la dernière fois qu'ils verraient M. Wuilleret. Rien ne permettait de supposer que cet homme d'apparence saine et robuste fût guetté par la mort. Et pourtant, dix jours plus tard, une embolie foudroyait à son poste le préfet de Fribourg. M. Wuilleret avait contracté un refroidissement au cours de son voyage à Berne le 29 janvier; le malaise s'accrut, et le 8 février, à 2 heures, c'était la catastrophe finale.

Charles Wuilleret était né à Fribourg le 1<sup>er</sup> février 1853, à une époque troublée de la vie politique fribourgeoise; il était fils de l'avocat Louis Wuilleret, dont le nom est bien connu. Après avoir fait à Dôle, à Schwyz et à Fribourg ses études premières, il travailla concurremment le droit et l'agronomie; il passa deux ans dans une école d'agriculture à Worms, puis il se prépara à la carrière du barreau à l'école de droit de Fribourg et dans l'étude paternelle. La pratique de la chicane ne le retint, du reste, pas longtemps. Le 8 avril 1882, à l'âge de 29 ans, le gouvernement fribourgeois l'appela à la charge de préfet de la Sarine, qu'il n'a dès lors pas cessé d'exercer.

C'est en 1907 que le préfet Wuilleret fut porté au Conseil national par le 23<sup>e</sup> arrondissement fédéral; fidèlement, ses électeurs l'ont confirmé dans son mandat à chaque renouvellement intégral du Conseil national. M. Charles Wuilleret n'a pas été ici de ceux qui ambitionnent de jouer un rôle de premier plan: il écoutait plus qu'il ne parlait, concentrant son attention essentiellement sur les questions agri-

coles pour lesquelles il eut toujours une prédilection marquée. C'était un homme de sens réfléchi, dont on appréciait les avis dans les commissions, où la discussion peut prendre un ton plus intime, plus familier, que dans l'enceinte quelques fois trop vaste du parlement lui-même. Ceux qui ont été les collègues de M. Wuilleret à la commission des finances, dont il fit partie durant deux périodes, témoigneront de la courtoisie qu'il apportait dans ses relations et de sa claire compréhension des choses.

L'activité politique de Charles Wuilleret s'est déployée dans son canton surtout; ses amis rendent hommage à son tact, à son sang-froid, aux qualités qui firent de lui le préfet modèle. Et l'on a de la reconnaissance aussi pour les services constants et dévoués qu'il a rendus à l'agriculture fribourgeoise et suisse. M. Wuilleret était à la tête des associations agricoles les plus importantes de son canton; il présidait encore la fédération des syndicats d'élevage; il appartenait au comité de la fédération des sociétés d'agriculture de la Suisse romande, qu'il présida à trois reprises; il était membre aussi du comité de l'Union suisse des paysans; — en ces matières, M. Charles Wuilleret était une autorité.

C'est une des figures originales de ce conseil qui disparaît; nous associons nos regrets à ceux qui déjà se sont exprimés de tant de parts au jour des obsèques du préfet de Fribourg.

Je vous invite, messieurs, à vous lever pour honorer la mémoire de notre collègue défunt.

---

Au Conseil des Etats, M. le président Bolli a prononcé l'allocation suivante :

Messieurs,

Avant de nous adonner aux travaux pour lesquels nous sommes convoqués, nous avons à cœur de rappeler la mémoire d'un membre de l'Assemblée fédérale que la mort nous a enlevé depuis notre dernière session.

M. Charles Wuilleret, membre du Conseil national, préfet du district de Fribourg, est mort d'une embolie le 8 février dernier. Il a atteint l'âge de 65 ans. On pouvait avoir l'impression, il y a quelques mois encore, que la neige des années restait impuissante contre cet homme droit et digne,

contre ce magistrat aimable et plein de vie. Mais une grave maladie qu'il fit au cours de l'hiver dernier, ébranla sa santé. Il s'en croyait toutefois remis suffisamment pour oser prendre part, à Berne, à une importante séance du conseil d'administration des chemins de fer fédéraux. Il se trompait. Un refroidissement qu'il s'attira par ce petit voyage, entraîna sa fin subite.

M. Charles Wuilleret était le fils de Louis Wuilleret, l'homme politique bien connu. Né à Fribourg le 1<sup>er</sup> février 1853, il reçut aux collèges de Dôle et de Schwyz et dans les établissements d'instruction de Fribourg une instruction solide et étendue. Après avoir suivi pendant deux ans les cours de l'école d'agriculture de Worms et s'être préparé ainsi à l'œuvre qu'il accomplit plus tard au service de l'agriculture, il rentra à Fribourg et y étudia le droit. Reçu membre du barreau fribourgeois, il travailla d'abord dans l'étude de son père, mais fut après peu d'années appelé au service de la chose publique. Le canton de Fribourg traversait alors une période agitée. Il s'y livrait sur le terrain de la politique cantonale une lutte acharnée et décisive. C'est dans ces circonstances que le Conseil d'Etat, dans sa séance extraordinaire du 8 avril 1882, appela Charles Wuilleret aux fonctions de préfet du district de la Sarine. Charles Wuilleret a rempli ces fonctions jusqu'à sa mort. Il s'y est dévoué de toute sa personne, il a mis au service de son pays toutes ses facultés, son grand savoir, sa riche expérience, sa sagesse et sa prudence, son respect du devoir, et n'a jamais obéi qu'à ses convictions.

Charles Wuilleret aimait son pays, et il aimait la terre. Il s'efforçait de faire passer ce sentiment dans le cœur de ses concitoyens, de le développer et de l'attiser. Propriétaire d'un grand domaine et d'une maison de campagne dans un pays d'une beauté idéale, le château de Bertigny, il était bien placé pour étudier et pour mûrir par l'expérience les questions intéressant l'agriculture. Il s'y employait en effet avec entrain. Loin de mettre sa lumière sous le boisseau, il aimait à faire profiter de son expérience ceux qui le voulaient bien. Le beau développement qu'ont pris depuis quelques dizaines d'années dans le canton de Fribourg l'agriculture et surtout l'élevage du bétail, est inséparable du nom de Charles Wuilleret. Il a su protéger son pays contre les innovations venant de l'étranger, quand elles n'étaient pas conformes aux conditions de la contrée, mais il a su également combattre la routine et ouvrir la voie au vrai progrès. Son

influence, bientôt, s'est étendue au delà des limites du pays fribourgeois. La Confédération et même l'étranger ont fait appel à ses lumières de magistrat et d'agronome expert. Il fut en Suisse l'un des protagonistes de l'association coopérative et s'employa avec dévouement à grouper les agriculteurs et à organiser l'agriculture, et nous le voyons bientôt à la tête des associations agricoles de sa région, puis membre du jury des expositions de Vienne (1891), de Paris (1893), de Milan (1900) et des expositions suisses d'agriculture à Berne (1893), à Genève (1895), à Frauenfeld (1903) et à Lausanne (1909). Il ne se désintéressait d'aucune question touchant à l'agriculture. Mais il n'y mettait pas d'étroitesse d'esprit, de sorte qu'il a non seulement continué à remplir avec énergie, sagesse et savoir faire ses fonctions de préfet, mais qu'il a pu rendre à son pays de grands services dans d'autres domaines encore, entre autres comme président du conseil de surveillance de la Banque cantonale de Fribourg et comme membre du conseil d'administration des chemins de fer fédéraux.

C'est en 1907 que Charles Wuilleret est entré au Conseil national comme successeur de M. Bossi. Étant donné le penchant qui l'attirait vers les choses de l'agriculture, il est clair que c'est à ces questions et à ces intérêts là qu'il a comme membre du Conseil national donné son attention en première ligne. Cela ne l'a pas empêché de s'initier à toutes les branches de l'administration fédérale, ce à quoi sa grande culture générale l'avait d'ailleurs bien préparé. Mais par caractère et par tempérament il n'aimait pas à se mettre en évidence. Il était de ceux qui font leur œuvre en silence, dans le calme, méthodiquement.

Messieurs et chers collègues, je vous invite à honorer la mémoire de Charles Wuilleret en vous levant de vos sièges.

— x —

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL FÉDÉRAL

(Du 11 mars 1918.)

Le Conseil fédéral a approuvé l'ordonnance d'exécution du canton de Schwyz du 31 janvier 1918 pour la loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques.

## **Assemblée fédérale.**

|                     |                  |
|---------------------|------------------|
| In                  | Bundesblatt      |
| Dans                | Feuille fédérale |
| In                  | Foglio federale  |
| Jahr                | 1918             |
| Année               |                  |
| Anno                |                  |
| Band                | 1                |
| Volume              |                  |
| Volume              |                  |
| Heft                | 12               |
| Cahier              |                  |
| Numero              |                  |
| Geschäftsnummer     | ---              |
| Numéro d'affaire    |                  |
| Numero dell'oggetto |                  |
| Datum               | 20.03.1918       |
| Date                |                  |
| Data                |                  |
| Seite               | 454-457          |
| Page                |                  |
| Pagina              |                  |
| Ref. No             | 10 081 589       |

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.